



**Intervention de Dominique Orliac sur la prévention
spécialisée**
Commission des affaires sociales
Séance du mercredi 1^{er} février 2017

**Monsieur le Président,
Madame la Rapporteuse,
Monsieur le Président de la mission,
Mes chers collègues,**

**Tout d'abord, j'aimerais féliciter notre collègue rapporteur,
Madame Kheira Bouziane-Laroussi, pour ce rapport fort complet
et détaillé qui permet de dresser un bilan sur la prévention
spécialisée.**

**Comme vous l'indiquez et l'expliquez clairement dans votre
rapport, la prévention spécialisée, est une mission éducative
destinée à permettre aux jeunes en voie de marginalisation de
rompre avec l'isolement et de retisser des liens avec le reste de la
société.**

Nous le savons encore plus aujourd'hui qu'hier, cette

mission et les actions menées dans ce cadre sont essentielles tant nous connaissons malheureusement ce qui peut résulter d'un abandon de jeunes, parfois fragiles, qui partent à l'étranger se retrouvant vite en voie dite « de radicalisation ».

Ainsi, notre groupe partage votre constat sur les difficultés rencontrées sur le terrain, notamment pour cause de manque de moyens, et essentiellement de moyens financiers. Les dépenses de prévention spécialisée sont très faibles, puisqu'elles représentent en moyenne moins de 5 % des crédits de la protection de l'enfance comme cela est écrit dans votre rapport.

Bien que la prévention spécialisée soit étroitement liée à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), notez que lors de nos discussions sur le PLF en novembre dernier, notre groupe a déploré une diminution trop importante des crédits qui concernent l'action 19 de programme 124 de la Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » qui concernait la conduite et soutien des politiques sociales et sanitaires, du sport, de la jeunesse et de la vie associative, action portant sur les personnes mettant en œuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de

la vie associative.

Si pour nous, Radicaux de Gauche, l'école de la République est certes l'une des bases de notre socle républicain, les activités parascolaires telles que l'engagement sportif ou encore le vivre ensemble à travers une vie associative sont tout aussi importantes que l'école. Et peut-être encore plus aujourd'hui qu'hier, après les divers attentats perpétrés dans notre pays ces deux dernières années. C'est bien lors d'activités parascolaires que la jeunesse se rencontre dans un cadre différent, apprend les valeurs de respect, d'entre-aide, de cohésion et de solidarité. Il est donc important de se donner des moyens financiers afin d'encourager ce vivre-ensemble, et ce, également en dehors de l'école.

Enfin, le travail des éducateurs de rue permet d'éviter certaines dépenses publiques, comme vous le rapportez. Les jeunes accompagnés se trouvent le plus souvent dans une situation sociale et sanitaire très difficile, en état de décrochage scolaire, dans un environnement familial dégradé, ou en prise avec la délinquance. La mission des éducateurs de rue est alors de leur permettre de reprendre leur scolarité ou de suivre une formation,

de les aider à se loger, de réduire les comportements à risque, ou encore de les sortir de leur isolement par des activités collectives. Leur rôle est là donc essentiel.

J'ai bien pris connaissance de vos 12 propositions que vous faites à la fin de votre rapport. Ces propositions me semblent très judicieuses et très intéressantes, notamment votre proposition 5 qui vise à favoriser une contractualisation pluriannuelle avec l'ensemble des partenaires financeurs et votre proposition 7 qui vise à élaborer une convention cadre nationale entre le ministère de l'Éducation nationale et les acteurs de la prévention spécialisée.

À ce sujet, Madame la Rapporteuse, vous rapportez que vous avez rencontré des intervenants en Belgique, à Molenbeek, notamment l'association « Le Foyer ». Il serait intéressant de connaître comment est organisé le financement des ateliers de développement de la pensée critique que vous mentionnez à la page 57 de votre rapport et plus généralement les actions de prévention spécialisée en Belgique. En effet, la Belgique ayant des institutions très décentralisées, je me demandais quels organismes

publics, si tel est le cas, avaient la charge de financer des actions de prévention spécialisée.

Je vous remercie.